



C'est la rentrée !

Récapitulatif des documents « Ecole » distribués aux élèves.

**Documents à rendre pour le 7 septembre dernier délai.**

- Une fiche de renseignements.  
*Pour les parents de CP, juste compléter celle donnée en mars.*
- Une autorisation de droit à l'image.
- Participation à la coopérative 3€
- Charte d'utilisation de ONE signée et complétée parents et élèves
- Coupon règlement de l'école, signatures parents et élève
- Attestation d'assurance PAPIER portant la mention « individuelle *accident* »\*.
- CP- CE1 : fiche natation.** Séances dans l'eau du vendredi 15 septembre au vendredi 15 décembre inclus.

*NB \* : Cette mention garantit votre enfant contre des accidents corporels dont il pourrait être victime, du seul fait de sa responsabilité (absence de tiers).*

*Si votre compagnie d'assurance ne vous a pas envoyé l'attestation pendant les vacances, veuillez rendre les autres fiches et remettre l'attestation à l'enseignant dès que possible. Merci.*

### Assurance

L'assurance scolaire souscrite doit **garantir les dommages** :

- **que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)**
- **qu'il pourrait subir** (garantie **individuelle accidents** corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires), l'assurance scolaire est **obligatoire**.

### Equipe éducative

CP-CE1 n°A : Mme Mélanie Lhopital à 50% Jeudi et Vendredi avec Mme Ahyline Azarak Lundi et Mardi

CP-CE1 n°B : Mme Marie-Laure Vagneux

CE1 : Mme Marie Henocque à 75% avec Chloé Chataignier le mardi

CE2 : M Jérôme Lebeau

CE2-CM1 : M Benjamin Morey 50 % Jeudi et Vendredi avec Mme Pauline Tourre  
Lundi et Mardi

CM1 : M Romain Cautela

CM1-CM2 : Mme Aude Galand à 50% lundi et mardi avec Mme Ahyline Azarak  
Jeudi et Vendredi

CM2 : Mme Sophie Dorier (directrice en enseignante à 66%) avec Mme Oriane  
Martire, complément de direction le jeudi et 12 vendredis .

Intervenant en musique : Sylvain Daucourt

Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : Isabelle Gervait,  
Véronique Mayet, Julianne Grosz, Prisca Le Gouis, Gaëlle Dreux, Kubra Dogan.

### Diverses coordonnées

- **Inspection de circonscription de L'Arbresle** : Inspectrice de circonscription :  
Mme Touraine, rue Jean Moulin, 69210 L'Arbresle. ☎ 04 74 01 08 13  
📧 [ce.0694008g@ac-lyon.fr](mailto:ce.0694008g@ac-lyon.fr)
- **RASED** composé d'une psychologue scolaire Mme Pont-Kuffer et d'une  
enseignante spécialisée Mme Parey à Chessy 📧 [rased.chessy@ac-lyon.fr](mailto:rased.chessy@ac-lyon.fr) ☎ 07  
66 14 13 20
- **Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône** 21,  
rue Jaboulay 69309 Lyon cedex 07 ☎ : 04 72 80 67 67
- 📧 <http://www.ia69.ac-lyon.fr> **Enseignant référent** : Mme Girardon  
☎ 06.23.67.88.94 📧 [ce.ia69-ersh-arbresle@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-ersh-arbresle@ac-lyon.fr)
- **Centre médico-scolaire du Bois D'Oingt**. ☎ 04 74 71 46 96 📧 [ce.ia69-cms-boisdoingt@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-cms-boisdoingt@ac-lyon.fr) Collège des Pierres dorées Le Bois d'Oingt
- **Mairie** : 15 Route de Lyon, 69380 Lozanne ☎ 04 78 43 71 74
- 📧 [secretariat@mairielozanne.fr](mailto:secretariat@mairielozanne.fr) <https://lozanne.les-parents-services.com/>
- **Centre aéré** : 📧 [centerogones@cc-pierresdorees.com](mailto:centerogones@cc-pierresdorees.com) ☎ 07 88 08 62 27  
*La directrice est Mme Dury, elle est responsable des temps de 7h30 à 8h20 -11h30  
à 13h20 et 16h30 à 18h45. Directrice adjoint Mme Dumontet- ajointe municipale  
aux école Mme Martel.*
- **Ministère de l'Education nationale** [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- **Rectorat académie de Lyon** [www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)
- **Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône**  
[www.ac-lyon.fr/dsden69](http://www.ac-lyon.fr/dsden69)

### Calendrier 2023-2024

- Toussaint : du vendredi 20 octobre après la classe et rentrée le lundi 6  
novembre au matin.

- Noël : vacances le vendredi 22 décembre après la classe et rentrée le lundi 8 janvier au matin.
- Hiver : vacances le vendredi 16 février après la classe et rentrée le lundi 4 mars au matin.
- Printemps : vacances le vendredi 12 avril après la classe et rentrée le lundi 29 avril au matin.
- Vacances d'été le vendredi 5 juillet au soir. Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité" le 20 mai. Pour l'Ascension, les classes vaqueront le vendredi 10 mai (8 au 13 au matin). Rentrée lundi 2 septembre 2024.

### Orientations du projet d'école 2022/2027

Le thème de l'année sera : Artistes d'ici et d'ailleurs.

La fête des écoles aura lieu le samedi 22 juin et clôturera ce projet.



Axe(s) prioritaire(s)	Objectifs/ activités 2023-2024
<b>Parcours de réussite scolaire</b>	
Favoriser les situations de recherche de l'élève en développant des outils et des démarches.	<p>Développer la pratique de l'écrit dans différents domaines (écriture- sciences- littérature- maths...) : Ces écrits ne sont pas corrigés. Utilisation du tampon : chercheur/ chercheuse.</p> <p>Participation à des rallyes maths, mathador...</p>
<b>Parcours citoyen et éco-citoyen Parcours d'éducation artistique et culturelle</b>	
Motiver les apprentissages en faisant vivre à l'élève des expériences ludiques et concrètes, des rencontres culturelles.	Élaborer des projets transdisciplinaires axés sur les différentes formes d'art.
<i>Renforcer le partenariat éducatif avec les familles en les associant au parcours scolaire de leur(s) enfant(s).</i>	Développer l'environnement numérique de travail ( ENT) ONE.

Une organisation commune à toutes les classes est mise en place pour le Parcours citoyen et éco-citoyen depuis le précédent projet d'école.

- un système de droits et devoirs, commun à toutes les classes : la fleur du comportement et les pass activités.
- des conseils d'enfants dans chaque classe pour travailler sur les messages clairs mis en place pour résoudre les incivilités, s'exprimer à partir des boîtes de réflexion : « je propose, je félicite, j'ai un problème».
- des conseils de délégués.

### Quelques informations diverses

Vous pouvez consulter les programmes, les repères annuels de progression pour chaque niveau sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/>

Les enseignants vous remettront des publicités pour des abonnements. Date limite pour rendre le règlement et le bulletin d'adhésion le 20/09.

Les vêtements abandonnés seront remis à une association caritative aux vacances. En attendant, ils sont stockés dans le hall dans un coffre bleu, vous pouvez venir regarder dans le bac lors des entrées et sorties de classe. Notez le nom de votre enfant sur ses affaires scolaires et vêtements !

Nous collectons toujours les bouchons propres et les lunettes.

Elections des représentants des parents d'élèves : vendredi 13 octobre. Réunion de préparation le 18 septembre à 17h30, plus d'informations sur le blog : <http://ecole-ebourgeois-lozanne.blog.ac-lyon.fr/> vote uniquement par correspondance.

### Règlement : quelques rappels non exhaustifs

Le règlement est disponible sur ONE, il a été envoyé aux parents en juin dernier. L'utilisation des montres connectées, portables est interdite dans le périmètre scolaire, tout objet connecté doit être ETEINT dans le cartable de l'enfant dès son arrivée au portail.

Les enfants sont sous la responsabilité des responsables légaux s'ils arrivent en retard et aux sorties de 11h30 et 16h30.

Aucune prise de vue par des parents, des élèves n'est autorisée dans l'enceinte scolaire y compris dans la cour depuis l'extérieur.

Suite à des consignes de l'Education Nationale et des allergies alimentaires de certains élèves et afin de veiller à la sécurité de tous, les goûters ne sont plus tolérés pendant les récréations et le temps scolaire. De même, il n'y aura plus de goûters d'anniversaire ni de distribution de bonbons sur le temps scolaire.

## Sécurité

Les enseignants, la directrice ont le devoir de respecter et faire respecter les consignes de sécurité appliquées dans les établissements scolaires à la demande des Ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale.

Rappel :

- *Évitez les attroupements devant l'établissement.*
- *Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement.*
- *Contrôle visuel des sacs.*
- *Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement.*



L'enseignant qui contrôle l'entrée ou la sortie de l'école doit être disponible pour effectuer toutes ces tâches et surveiller la sortie de ses élèves. Il doit s'assurer de la fermeture du portail. Les enseignants restent disponibles sur RDV, à l'intérieur de l'enceinte scolaire. La zone tampon entre le portail principal et les barrières est donc un lieu de passage et non d'attente.

## Horaires de l'école

Horaires 4 jours par semaine.	Matin	Après-midi
Fermeture du portail	8H30	13H30
Sortie des élèves	11H30	16H30

Récréations							
CP-CE1 Mme Lhopital	CP-CE1 Mme Vagneux	CE1 Mme Henocque	CE2 M Lebeau	CE2-CM1 M Morey	CM1 M Cautela	CM2 Mme Dorier	CM1-CM2 Mme Galand
9h55 à 10h10		10h 15 à 10h30		9h40 à 9h55		10h30 à 10h45	
Pause méridienne							
CP-CE1 Mme Vagneux	CE1 Mme Henocque	CE2 M Lebeau	CE2-CM1 M Morey	CM1- CM2 Mme Galand	CP-CE1 A Mme Lhopital	CM2 Mme Dorier	CM1 M Cautela
14h30 à 14h45		14h45 à 15h00		15h05 à 15h20	15h20 à 15h35	15h20 à 15h35	15h08 à 15h20

**Portail** : ouverture par une gâche électrique reliée à un visiophone. C'est à la personne devant le portail de pousser le portail. Plusieurs tentatives sont souvent nécessaires.

Le respect des horaires de l'école est une règle essentielle pour le bon fonctionnement. Tout retard est vécu comme une perturbation par tout ou partie de ceux qui fréquentent l'école.

Toute absence doit être justifiée par un mot écrit **au retour** de l'enfant. A partir de 4 demi-journées d'absence injustifiée ou sans motif valable, l'école doit signaler ces absences à la DSDEN.

De 8h20 à 8h30, l'accueil se fait directement dans les salles de classe sauf pour les élèves de l'enseignant qui surveille le portail.

### Chut je lis

Quatre jours par semaine, de 13h20 à 13h35 toute l'école s'arrête pour lire. Les élèves sortent un livre pour entamer ou poursuivre une lecture silencieuse et personnelle. Les élèves qui déjeunent à l'extérieur peuvent toujours arriver entre 13h20 et 13h30, un enseignant sera au portail. Dès leur arrivée, les élèves sont orientés vers leur salle de classe afin d'intégrer le dispositif.



### Plans Particuliers de Mise en sûreté (PPMS)

#### Les bons réflexes en cas d'accident majeur

Les

En cas d'alerte

N'allez pas vers les lieux du sinistre...  
Vous iriez au devant du danger



Ecoutez la radio  
Respectez les consignes des autorités



FREQUENCE LOCALE : ...**103.40** .Mhz  
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement



Ne téléphonez pas  
N'encombrez pas les réseaux  
Laissez les lignes pour que les secours puissent s'organiser



Plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) aux risques majeurs (origines technologique, naturelle ou humaine) et attentat /intrusion sont mis en place et communiqués aux autorités compétentes. Ces documents rassemblent les informations nécessaires et les procédures à suivre en cas d'incident majeur. Des exercices de mise en sûreté (**organisés les 18/09-27/11-18/01 le matin**) et deux exercices d'évacuation incendies seront organisés régulièrement et les

bilans communiqués aux représentants des parents d'élèves lors des conseils d'école.

## ONE

ONE est un espace numérique qui permet aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, d'échanger sur une plateforme adaptée aux enfants. Il n'y aura presque plus de communication par liste de diffusion afin que toutes les informations passent par ONE. Parents et élèves ont des comptes séparés. Ils sont collés dans le cahier de liaison pour les élèves et envoyés par mél pour les responsables légaux.



Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, ONE propose un ensemble d'applications, qui facilitent le lien avec la famille.

**Atouts** : 0 publicité. Hébergé en France. Pas de réutilisation ou revente de données. Conforme aux recommandations du Ministère EN (seulement 2 ENT en France). Conforme au RGPD et à la CNIL.

**Mode d'emploi** : Rendez-vous sur [one.opendigitaleducation.com](http://one.opendigitaleducation.com) et cliquez sur le bouton "Se connecter" à droite dans le menu de navigation.

Renseignez votre identifiant et le code d'activation qui vous ont été fournis par l'école à la rentrée pour les nouveaux élèves. Choisissez votre mot de passe personnalisé et renseignez votre adresse mail afin de réinitialiser le mot de passe en cas d'oubli. Cliquez sur "Activer" et découvrez votre espace ! **Sur smartphone** : Téléchargez l'application mobile ONE Pocket. Chaque enseignant expliquera lors de sa réunion de classe son exploitation des applications disponibles selon le niveau de classe et l'âge des élèves. Des explications détaillées sont également sur le blog. Ce sera le canal d'informations prioritaires des familles. One sera accessible après le traitement des fiches de renseignements vers le 10 septembre pour les parents de CP et nouveaux élèves, pour les autres, ils sont actifs dès mercredi.

## Maltraitance- Harcèlement

- Enfants en danger : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
24h/24 appel gratuit 7/7 ☎ 119
- Non au harcèlement : rdv enseignant ou  
☎ 30 20



La charte PHARE sera présentée lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école.

La méthode de préoccupation partagée déployée dans la méthode phare vous sera expliquée en réunion de classe.

### [Consultation livret scolaire unique \(LSU\)](#)

Les représentants légaux des élèves accèdent au livret scolaire unique (LSU) via EduConnect à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr/>. Les codes et identifiants ont été envoyés aux parents de CE-CM fin juin 2022 et 2023. Les parents d'élèves de CP les recevront début 2023 avec le 1<sup>er</sup> bulletin. Il n'y aura plus de livret sous format papier.



### Coopérative

La coopérative de l'école est adhérente de [l'OCCE \(organisme Central de la Coopération à l'école\)](#). Cela nous permet d'avoir une existence légale au niveau de la coopérative, de gérer des fonds, d'avoir un compte bancaire, de réaliser les photos de classe le **vendredi 22 septembre au matin**.



Comme chaque année, nous sollicitons votre participation financière à la **coopérative scolaire**. Avec votre aide, la coopérative permet l' :

- achat de petits romans pour les élèves.
- achat de petits matériels (arts visuels, sciences, le matériel pour les pass activités ....), en 2023, nous avons acheté une tablette.
- assurance obligatoire de l'école lors des sorties hors temps scolaire ou pour le matériel acheté via la coopérative.

Cette participation permet également de régler l'adhésion à l'OCCE (2.32€/ élève).

Nous demandons une participation de 3 € par élève (espèces possibles, faire l'appoint et uniquement pièces de 1-2-0.50€ ou chèque à l'ordre de OCCE). Paiement possible avec un unique chèque pour les élèves d'une même fratrie **scolarisée à l'école du CP au CM2**.

Bonne rentrée à tous

Signature des parents :

L'équipe enseignante